

## Séance du 4 avril 2024

~~~~~

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 avril à dix-neuf heures, le Comité Syndical du S.I.V.O.M. de MIGRON-VILLARS LES BOIS-LE SEURE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Migron sous la présidence de Monsieur Alain POTTIER, Président ; d'après les convocations en date du 28 mars 2024.

### Présents :

Délégués de Migron : MM. POTTIER Alain et BUINIER Éric.

Délégués du Seure : MM. ROUDIER Patrick et CHASSERIEAU Philippe

Délégués de Villars les Bois : MM. BARUSSEAU Fabrice, FAYS Dominique et CHALIFOUR Robert.

Absentes : Mmes POTTIER Agnès (pouvoir à Alain POTTIER) et CHURLAUD Sylvie (pouvoir à Patrick ROUDIER).

M. Robert CHALIFOUR a été nommé secrétaire de la séance.

### ===== **Ordre du Jour** =====

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 7 mars 2024
- Matériel
- Travaux en commun
- Pour avis : Montant de l'IFSE d'un agent contractuel
- Questions diverses

=====

### **1-Approbation du procès-verbal de la réunion du 7 mars 2024**

Monsieur le Président ouvre la séance et soumet le procès-verbal de la réunion du 7 mars 2024 à l'approbation. Aucune observation n'étant faite, il est adopté à l'unanimité.

### **2- Matériel**

#### **a) Tracteur Deutz**

La facture THOUARD de 492.70 € a été réglée après constatation des réparations du système électrique.

#### **b) Broyeur Berti**

Les couteaux sont à changer rapidement. Si les Ets THOUARD les ont en stock, les agents techniques du SIVOM les remplaceront dès vendredi 5 avril 2024.

#### **c) Tractopelle**

Afin de remettre en état le frein de parking, les Ets THOUARD ont commandé les pièces chez Volvo. Dès réception, l'engin sera conduit aux ateliers pour le remontage du frein.

#### **d) Rototrancheuse**

La tôle de la cureuse a été remplacée. Le matériel est stocké-propre- prêt à une utilisation prochaine.

#### **e) Goudronneuse**

Monsieur Patrick ROUDIER confirme que la tôle de réception des graviers a été changée.

Monsieur Fabrice BARUSSEAU exprime le vœu de commencer le PATA en mai 2024.

Le contrôle technique du camion Mercedes est prévu le vendredi 3 mai à 9h à AUTOVISION Merpins.

### **3- Travaux en commun:**

#### **a) L'enrobé :**

Il a été posé :

- Sur Villars : le 25 mars (David, Florian, Thomas)
- Sur Migron : les 27 mars (Florian, David, Thomas) + 2 et 3 avril (Florian, Thomas et Jean-Paul)
- Sur Le Seure : le 4 avril (Florian, Thomas et Jean-Paul)

Au dépôt, les 5 tonnes d'enrobé qui restent devraient suffire à terminer les travaux sur Migron et Villars les Bois actés au 15 et 16 avril (Florian, Thomas et Jean-Paul).

#### **b) Chemin à Villars les Bois**

- lundi 22 avril : Jean-Paul et Thomas.

### **4- Pour avis : montant de l'IFSE d'un agent contractuel**

Monsieur le Président laisse la parole à M. Fabrice BARUSSEAU dont le souhait est d'accorder une Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) à Thomas CASSES, agent technique à Villars les Bois qui vient d'obtenir son permis Poids lourd.

Sa proposition de fixer la somme annuelle de 500 € brut est acceptée à l'unanimité.

Monsieur le Président signera l'arrêté afin que la prime mensuelle de 42 € brut soit versée à Thomas dans son salaire d'avril 2024. De 1603.13 € net, le salaire de Thomas passera à 1635.32 €.

Monsieur le Président suggère d'étudier l'obtention de l'IFSE pour les autres agents techniques contractuels dans quelques mois, ces derniers n'étant entrés au SIVOM que le 1<sup>er</sup> février 2024.

### **5- Questions diverses**

| <b>Matériel</b>           | <b>Assuré actuellement</b> | <b>Montant TTC annuel</b> | <b>Proposition</b>    | <b>Montant TTC annuel</b> | <b>Différence</b> |
|---------------------------|----------------------------|---------------------------|-----------------------|---------------------------|-------------------|
| Tracteurs LAMBORGHINI     |                            | <b>1 395.01</b>           |                       | <b>1168.85</b>            | <b>226.16</b>     |
| - Le Seure                | TR sans franchise          | 436.50                    | Tiers sans franchise  | 300.65                    | 135.85            |
| - Villars                 | TR sans franchise          | 437.39                    | TR avec franchise (1) | 395.70                    | 41.69             |
| - Migron                  | TR sans franchise          | 521.12                    | TR avec franchise (2) | 472.50                    | 48.62             |
| Tracteur DEUTZ            | TR sans franchise          | <b>391.80</b>             | Tiers sans franchise  | <b>241.14</b>             | <b>150.66</b>     |
| Tracteur LANDINI          | Tiers sans franchise       | <b>339.21</b>             | Ne change pas         | <b>339.21</b>             | <b>0</b>          |
| Tondeurs KUBOTA           | TR sans franchise          | <b>359.74</b>             | Tiers sans franchise  | <b>257.43</b>             | <b>102.31</b>     |
| Tractopelle VOLVO         | TR avec franchise          | <b>453.61</b>             | Tiers sans franchise  | <b>453.61</b>             | <b>0</b>          |
| Compacteur CATERPILLAR    | TR avec franchise          | <b>264.88</b>             | Tiers sans franchise  | <b>264.88</b>             | <b>0</b>          |
| Camion MERCEDES           | Tiers sans franchise       | <b>775.09</b>             | Tiers avec franchise  | <b>775.09</b>             | <b>0</b>          |
| Remorques LIDER + GOURDON | TR                         | <b>186.68</b>             | Ne change pas         | <b>186.68</b>             | <b>0</b>          |
|                           | <b>TOTAL</b>               | <b>4 166.02</b>           |                       | <b>3 686.89</b>           | <b>479.13</b>     |

Pour tenter de réduire les coûts de l'assurance des véhicules et engins du SIVOM, Madame Corinne MENET, notre référent à GROUPAMA a fait parvenir les propositions ci-dessus suggérées lors du rendez-vous du 27 février 2024.

Le reste ne change pas.

Le parc de matériels tractés est assuré pour 30 000 € de matériel/bris machine 5 000 € et franchise 207 € :

+ **942.75**

L'assurance des collectivités couvre la responsabilité civile, les bâtiments, la protection juridique et la défense pénale des agents et des élus :

+ **1 358.03**

---

**6 466.80 €**

(1) Bris de glace : 350 €/700 €

(2) Bris de glace : 0 €/700 €

La différence de 479.13 € entre les garanties actuelles et les nouvelles propositions est si minime que l'ensemble du comité est d'accord pour ne rien changer du contrat d'assurance signé pour l'année 2024.

Monsieur le Président demande à l'assemblée si le changement du tracteur du Seure est toujours d'actualité. Car il faudra procéder alors au lancement d'un appel d'offres.

Monsieur Patrick ROUDIER souhaiterait attendre encore un an ou deux, le temps d'amortir le montant élevé des factures (5 331 € en 2023) dues aux différentes remises en état sur ce tracteur. Il faudrait demander à combien ce véhicule pourrait être repris.

Monsieur Philippe CHASSERIEAU approuve l'idée d'attendre et de demander au mécanicien des Ets THOUARD ce qu'il en pense. Ce tracteur est d'une génération plus mécanique que technologique ; il a même ses pneus d'origine (18 ans). Aujourd'hui, un tracteur neuf vaut environ 1 000 € du cheval !

MM. Alain POTTIER et Patrick ROUDIER iront chez THOUARD pour discuter de la valeur du tracteur avec le responsable mécanicien de la société.

Monsieur Fabrice BARUSSEAU répond que les frais d'entretien d'un matériel aussi âgé vont augmenter. À quel moment doit-on décider d'arrêter de réparer ? Les dépenses engagées ne seront jamais amorties. Il espère que l'expertise technique aidera à prendre la bonne décision.

Le sujet sera de nouveau abordé le mois prochain en réunion.

Et pour citer Monsieur Philippe CHASSERIEAU :

« Entre le préventif et le curatif, où placer le curseur ? »

Après la pose de l'enrobé, Monsieur Dominique FAYS sollicite la tractopelle et la remorque de Migron pour refaire un chemin que Villars les Bois a en commun avec Burie.

OUI pour lundi 22 avril avec Jean-Paul et Thomas.

Monsieur Dominique FAYS précise que le débarnage à Villars les Bois est acté aux 27, 28 et 29 mai avec l'entreprise TTP Graizeau de Matha; aussi aura-t'il besoin de réquisitionner les remorques du SIVOM à ces dates-là.

Monsieur Philippe CHASSERIEAU a assisté à l'assemblée générale de SDV17. Un camion PATA 26 T serait à vendre 55 000 €. Même si le prix semble intéressant, le véhicule aura du mal à circuler dans certaines rues des 3 communes.

Le prochain comité syndical est prévu lundi 6 mai 2024  
à 19 heures à la mairie de Villars les Bois

---